

Février 2019

PROGRAMME
D'OBLIGATIONS VERTES
Province de Québec



PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

- Au Québec, comme au Canada, la croissance économique a été robuste en 2017, avec une hausse du produit intérieur brut (PIB) réel de 2,8 %, une des meilleures performances de l'économie du Québec en près de 15 ans.
 - La progression du PIB réel devrait s'établir à 2,5 % en 2018 et à 1,8 % en 2019.
- En 2018, 38 900 emplois ont été créés au Québec, soit une hausse de 0,9 % par rapport à 2017. Il s'est créé 61 300 emplois à temps plein, tandis que le niveau d'emplois à temps partiel a diminué.
 - En 2019, 40 200 emplois devraient être créés, une hausse de 0,9 %.
- De plus, le taux de chômage est passé de 6,1 % en 2017 à 5,5 % en 2018, pour atteindre pour la troisième année consécutive un creux annuel historique.
 - Ce niveau est inférieur à celui du Canada (5,8 %).
 - Le taux de chômage du Québec devrait atteindre 5,4 % en 2019.



FINANCES PUBLIQUES SOLIDES ET RÉDUCTION DE LA DETTE

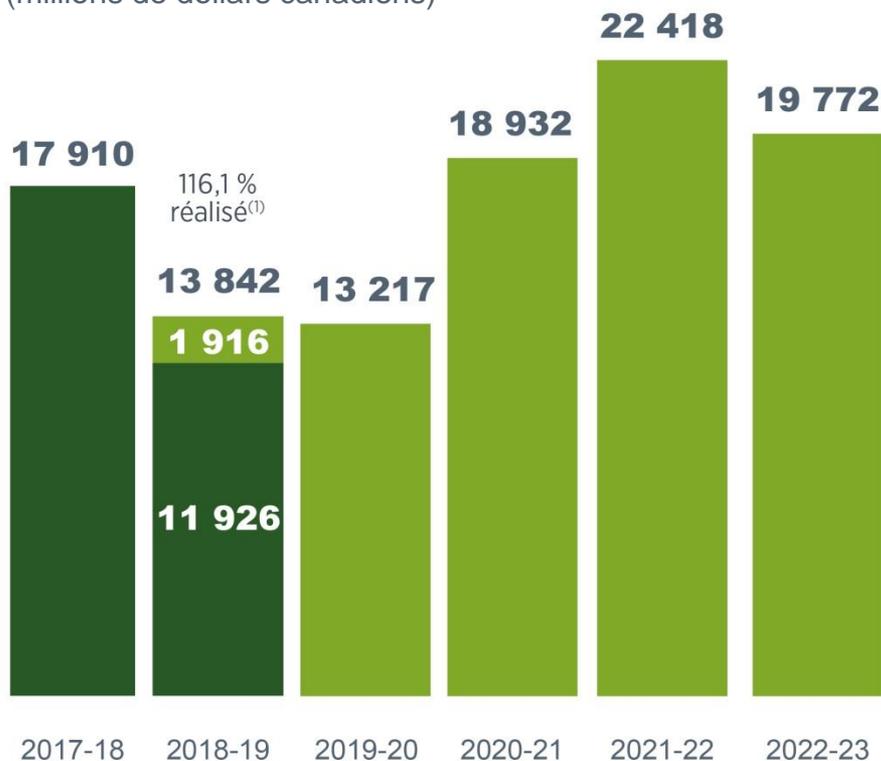
- Le Québec a enregistré trois surplus budgétaires consécutifs et devrait terminer l'année 2018-2019 de nouveau avec un surplus de 1,65 milliard de dollars. L'équilibre budgétaire est prévu pour les années subséquentes.
- Pour une quatrième année consécutive, le poids de la dette brute dans l'économie est en diminution.
 - Au 31 mars 2019, la dette brute s'établira à 203,7 milliards de dollars. En proportion de l'économie, cela équivaut à 46,8 %.
 - Ce ratio devrait s'établir à 44,5 % du PIB au 31 mars 2021. L'objectif de réduction de la dette brute à 45,0 % aura alors été atteint cinq ans plus tôt que prévu.
- *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018 prévoit une accélération de l'utilisation de sommes provenant du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant à échéance sur les marchés financiers, soit 6 milliards de plus que les 2 milliards déjà prévus en 2018-2019, pour un total de 8 milliards, et 2 milliards en 2019-2020.



PROGRAMME DE FINANCEMENT

Programme de financement du gouvernement

(millions de dollars canadiens)



Note: L'exercice financier commence le 1^{er} avril.

(1) Au 8 février 2019.

- Le programme de financement à long terme du gouvernement s'établit à 11 926 millions de dollars canadiens en 2018-2019.
 - À ce jour, nous avons emprunté 13 842 millions de dollars.
- Pour les quatre années suivantes, le programme de financement devrait atteindre, en moyenne, 18,6 milliards de dollars par année.



ASSISES DES OBLIGATIONS VERTES DU QUÉBEC

- Afin de démontrer son engagement envers la protection de l'environnement et le développement du marché des obligations vertes, le Québec a mis en place un programme d'obligations vertes en février 2017.
 - Depuis, le gouvernement du Québec a lancé trois émissions d'obligations vertes et s'est engagé à être un émetteur régulier sur le marché des obligations vertes.

Le Québec prévoit lancer prochainement une quatrième émission d'obligations vertes, si les conditions du marché le permettent.

- Le programme d'obligations vertes du Québec s'appuie sur les *Green Bond Principles* (GBP), un ensemble de lignes directrices créées pour apporter plus de transparence au processus d'émission, à la divulgation et à la reddition de comptes.
- CICERO (Center for International Climate Research) a émis une opinion indépendante sur le cadre de référence et le processus de sélection du programme d'obligations vertes du Québec.
 - Le cadre de référence des obligations vertes du Québec a obtenu la plus haute cote possible, soit la cote *dark green* (vert foncé).

La plus récente version de la contre-expertise de CICERO est disponible sur notre site Web.



CARACTÉRISTIQUES DES OBLIGATIONS VERTES DU QUÉBEC

- Les obligations vertes du Québec servent à lever des capitaux, qui sont affectés à des projets précis qui engendrent des bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou d'adaptation aux changements climatiques au Québec.
- Les obligations vertes du Québec possèdent les mêmes caractéristiques que les obligations conventionnelles en matière de prix, de rendement, d'échéance et de cotes de crédit.
- Elles constituent des obligations valides du Québec et de rang égal entre elles et avec toutes les autres dettes émises par le Québec.
- Les détenteurs de ces obligations n'assument aucun risque lié aux projets.

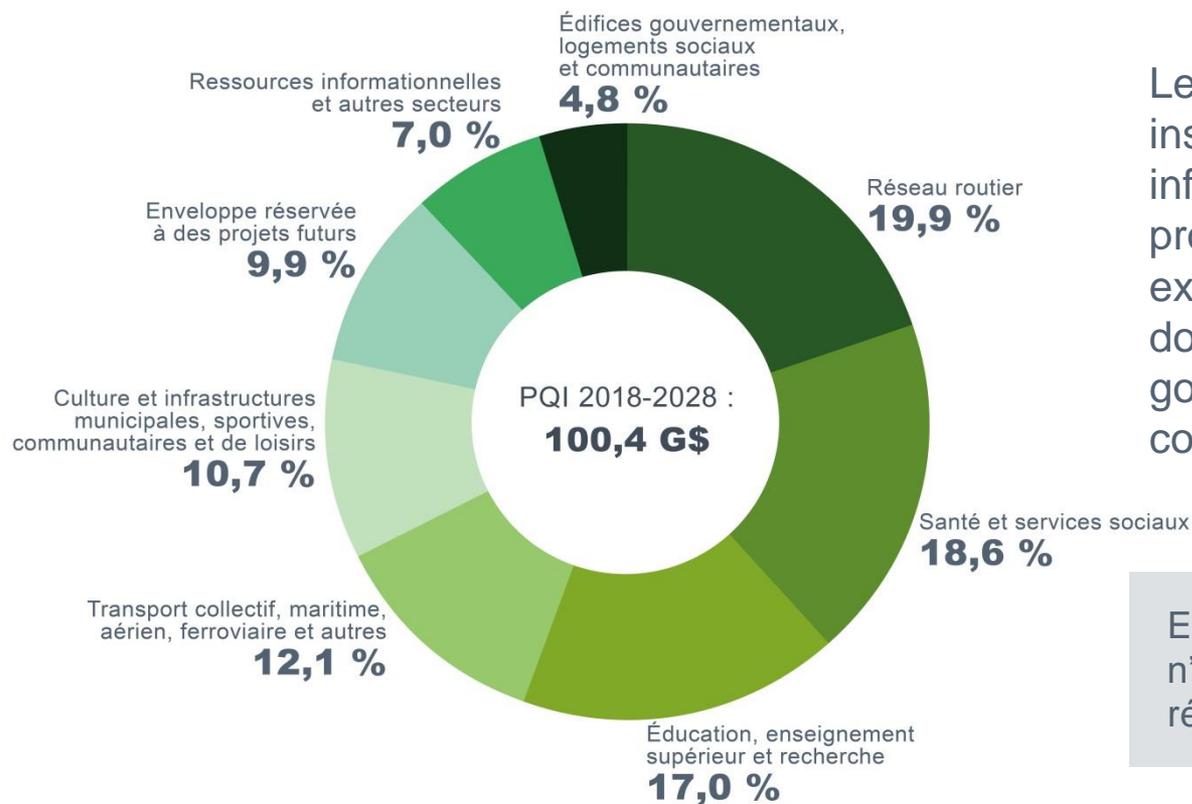


PROJETS ADMISSIBLES

- Les projets verts admissibles (à l'exclusion des projets de génération d'électricité nécessitant l'utilisation de combustibles fossiles et de l'énergie nucléaire) font partie d'une des catégories suivantes :
 - Transport public
 - Efficacité énergétique
 - Énergies renouvelables
 - Gestion durable des déchets
 - Aménagement durable du territoire
 - Gestion de l'eau ou assainissement des eaux
 - Gestion forestière, agricole et des terres
 - Adaptation au climat et résilience
- La quatrième émission d'obligations vertes financera des projets de transport en commun.



PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES



Les projets admissibles doivent être inscrits dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) ou, pour qu'un projet non inscrit au PQI soit exceptionnellement admissible, il doit avoir été approuvé par le gouvernement et être déjà pris en compte dans son cadre financier.

En conséquence, les obligations vertes n'ont aucun effet sur les objectifs de réduction de la dette.



PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS ADMISSIBLES

- Le Comité consultatif sur les obligations vertes (CCOV) choisit les projets admissibles qui se conforment aux normes et aux politiques rigoureuses du gouvernement du Québec.
- Le CCOV se compose de représentants de divers ministères et organismes gouvernementaux :
 - Ministère des Finances (MFQ)
 - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
 - Ministère des Transports
 - Secrétariat du Conseil du trésor
- Lors d'une émission d'obligations vertes, le MFQ choisit, à partir de la liste des projets sélectionnés par le CCOV, les projets qui sont retenus.
- Chaque projet doit avoir une valeur supérieure à 25 millions de dollars canadiens.



UTILISATION DES PRODUITS, TRANSPARENCE ET REDDITION DE COMPTES

- Un montant égal au produit net de chaque émission d'obligations vertes est crédité dans un compte désigné afin que l'utilisation et l'affectation des fonds liés aux projets admissibles fassent l'objet d'un suivi.
- Les premières exigences de déboursés pour les projets sélectionnés doivent se concrétiser dans les douze mois suivant l'émission des obligations vertes ou dans les six mois précédant leur émission.
- Le Québec fait la promotion de son programme d'obligations vertes dans une section du site Web du MFQ réservée à cette fin. De plus, il publie annuellement un bulletin d'information à l'attention des investisseurs.
 - Le MFQ a mis en ligne son premier bulletin d'information en février 2018.
- Un sommaire de l'allocation des fonds est disponible dans notre plus récent bulletin.



STRATÉGIE DE MISE EN MARCHÉ

- La prochaine émission d'obligations vertes sera réalisée en dollars canadiens, comme les précédentes émissions d'obligations vertes du Québec.
- L'émission sera faite sous une documentation de type « global », afin de faciliter le placement des obligations autant auprès des investisseurs canadiens que des investisseurs internationaux.
- Québec fera appel aux banques faisant partie de son syndicat canadien ainsi qu'à des banques internationales pour optimiser la distribution de l'émission sur le marché primaire, mais également pour s'assurer d'un marché secondaire liquide.
- Afin de diversifier sa base d'investisseurs, Québec considérera l'ensemble des investisseurs, mais une préférence pourrait être accordée aux investisseurs ayant des mandats verts ou environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
- La taille et l'échéance de l'émission d'obligations seront déterminées en fonction de la demande et de la disponibilité de projets admissibles.
- Québec pourrait considérer rouvrir l'émission dans le futur.



ALLOCATION POTENTIELLE DES FONDS

- La prochaine émission d'obligations vertes servira à financer principalement le projet de construction du réseau de transport intégré du Réseau express métropolitain (REM).
 - Dès la clôture de l'émission, un montant minimum de 400 millions de dollars sera alloué au projet du REM et un montant minimum de 50 millions de dollars sera alloué au projet Réno-Systèmes.
 - D'autres projets admissibles en vertu du cadre de référence pourraient également recevoir des fonds provenant de cette prochaine émission.

Vous trouverez de l'information sur tous les projets admissibles sur le site Web du MFQ.

Ces projets s'alignent sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies suivants :



Nom du projet	Catégorie	Allocation possible du financement (%)
Réseau express métropolitain	Transport public	[75-100]
Réno-Systèmes et Réno-Infrastructures	Transport public	[0-15]
Achat de bus hybrides	Transport public	[0-10]



PROJET – RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)

Crédit photo : CDPQ Infra



PROJET – RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)



Description

- Le Réseau express métropolitain (REM) est un métro léger, 100 % électrique et entièrement automatisé, lequel circulera sur 67 km de voies ferroviaires qui lui sont destinées dans la grande région métropolitaine de Montréal. Plus proche du métro qu'un train de banlieue, le REM permettra de desservir les stations à haute fréquence, vingt heures par jour, sept jours sur sept.
- Il comportera quatre antennes et 26 stations pour relier à la fois le centre-ville de Montréal, la Rive-Sud, l'Ouest de l'île, la Rive-Nord et l'aéroport, et sera connecté aux autobus, à deux lignes de trains de banlieue et à trois lignes du métro de Montréal.

CDPQ Infra, filiale en propriété exclusive de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), est responsable du développement et de l'exploitation du projet du REM.



PROJET – RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)



Participation financière du gouvernement du Québec

- Le REM est un projet de 6,3 milliards de dollars canadiens.
- Le gouvernement du Québec investira 1,28 milliard de dollars sous forme d'équité.
- Il financera cette équité, en totalité ou en partie, par l'émission d'obligations vertes.
 - 500 millions de dollars ont été financés en juillet 2018 lors de la troisième émission d'obligations vertes du Québec.



PROJET – RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)



Retombées potentielles

- **Congestion routière** : Amélioration de la rapidité et de la fluidité des déplacements dans les secteurs fortement congestionnés, ce qui permettra de réduire les pertes économiques liées à la congestion routière dans la région métropolitaine de Montréal
- **Produit intérieur brut (PIB)** : Plus de 3,7 milliards de dollars pour le PIB québécois
- **Secteurs à fort potentiel de développement** : Près de 5 milliards de dollars en investissements privés prévus
- **Emplois** : Plus de 34 000 emplois directs et indirects créés durant la phase de construction et plus de 1 000 emplois permanents créés à la suite de la mise en service du réseau
- **Productivité** : Gains de temps importants pour les usagers



PROJET – RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)



Principaux bénéfices en développement durable

- Accroissement de l'utilisation du transport collectif et réduction de l'utilisation de l'automobile et des coûts sociaux qui y sont associés
- Diminution de près de 680 000 tonnes de GES sur 25 ans
- Réduction significative des nuisances sonores, visuelles et atmosphériques liées aux passages des voitures
- Contribution à l'électrification des transports et amélioration de l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES
- Contribution à l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes à mobilité réduite grâce à des stations et des voitures universellement accessibles



PROJETS – RÉNO-SYSTÈMES RÉNO-INFRASTRUCTURES ACHAT DE BUS HYBRIDES

Crédit photo : Société de transport de Montréal (STM)



PROJETS - RÉNO-SYSTÈMES ET RÉNO-INFRASTRUCTURES



- Le programme Réno-Systèmes vise le remplacement, la construction ou la remise à neuf d'équipements fixes liés à l'exploitation du réseau du métro de Montréal. Le programme Réno-Infrastructures vise le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro.
- Ces deux projets sont essentiels pour améliorer la qualité et la performance de l'offre de service aux usagers du métro, et sont donc étroitement liés au projet d'acquisition des voitures de métro AZUR, financé en partie à partir des deux premières émissions d'obligations vertes du Québec.

PROJET – ACHAT DE BUS HYBRIDES

- L'achat d'autobus hybrides biodiésel-électriques constitue un élément clé dans la stratégie d'électrification de la STM. Selon les projections, la STM devrait avoir un parc d'autobus entièrement composé de véhicules hybrides ou électriques à partir de 2029.
 - En 2018, on comptait 263 bus hybrides et 3 bus électriques en circulation.

La présentation a été préparée par le ministère des Finances (Québec). Ces données sont présentées à titre d'information uniquement et ne constituent ni une offre de vente ni un démarchage de valeurs mobilières. Elles n'ont été approuvées par aucun organisme de réglementation en valeurs mobilières, et la décision d'acheter des valeurs ne doit pas être prise uniquement en fonction de ces données. Il peut y avoir des erreurs ou des omissions attribuables à la conversion électronique, au téléchargement ou à des modifications non autorisées.

Certaines déclarations de la présentation peuvent être des déclarations prospectives (*forward-looking statements*) au sens de la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995. Les déclarations prospectives comportent des incertitudes, des risques et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que la performance de l'économie du Québec diffère grandement des prévisions et des perspectives économiques énoncées expressément ou implicitement dans ces déclarations. Québec ne s'engage nullement à mettre à jour ces déclarations prospectives en fonction de nouveaux renseignements obtenus, d'évènements futurs ou autres, sauf pour se conformer aux exigences des lois et règlements pertinents.

Même si, au moment de les rendre publiques, ces données étaient jugées fiables à ce jour, RIEN NE GARANTIT QUE LE PRÉSENT DOCUMENT OU LES RENSEIGNEMENTS QU'IL CONTIENT SONT EXACTS OU COMPLETS.